

Tanya Saumure
2^e vice-présidente de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones
(FNCSF)

Allocution pour comparution devant le
Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes
dans le cadre de son étude sur l'accroissement de l'immigration francophone au Canada

Ottawa (Ontario)
25 septembre 2023

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Président et chers/chères députés(es) membres de ce comité,

Merci d'avoir invité la Fédération nationale des conseils scolaires francophones à comparaître dans le cadre de votre étude sur l'augmentation de l'immigration francophone au Canada.

Je me réjouis à l'avance du suivi efficace que mènera le comité dans le cadre de ce dossier important pour assurer la pérennité et la croissance des communautés francophones en contexte minoritaire au pays.

Je suis accompagnée aujourd'hui par notre directrice générale, madame Valérie Morand.

Opportunités associées à l'augmentation de l'immigration francophone

Hormis la période pandémique au cours de laquelle les inscriptions ont subi un léger recul, l'école de langue française en contexte minoritaire est en croissance constante partout au pays.

À titre d'exemple, tenez-vous bien : depuis 2016, c'est plus de 13 000 nouveaux élèves qui se sont joints au réseau alors que 73 nouvelles écoles ont vu le jour !

Les ayants droit sont nombreux à découvrir qu'ils peuvent scolariser leurs enfants en français.

Plusieurs souhaitent transmettre leur langue maternelle à leurs enfants ou encore se la réapproprier, car l'enseignement en français leur était interdit.

Cette croissance des effectifs scolaires est liée en grande partie aux élèves issus de l'immigration récente. Ces derniers contribuent à redéfinir une francophonie marquée désormais par une très grande diversité et résolument plurielle.

À la suite du recensement de 2021, Statistique Canada révélait que la diversité linguistique continue de s'accroître au pays. C'est ce que nous constatons également dans nos écoles.

À titre d'exemple, au Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario qui couvre la région élargie de la capitale nationale, 96 langues sont parlées par les élèves et le personnel scolaire, qui sont issus de plus de 130 pays.

Selon les plus récentes données de Statistique Canada, un peu plus de 4 enfants d'âge scolaire sur 10 ayant fréquenté une école de langue officielle minoritaire étaient issus de l'immigration. Ceci, encore une fois, se confirme dans le profil de fréquentation des élèves dans nos écoles.

En Ontario, la collecte identitaire menée récemment par le gouvernement ontarien pour déterminer le pays d'origine, l'année d'arrivée au pays et le lieu de naissance des élèves a démontré que près d'un élève sur deux dans les écoles de langue française de cette province soit 44% est issu de l'immigration.

C'est significatif quand on sait que 65% des élèves de notre réseau scolaire pancanadien sont en Ontario.

L'école joue un rôle qui va bien au-delà de la scolarisation des enfants.

Elle est une actrice de premier plan dans l'intégration de ces élèves et de leur famille.

Défis associés à l'augmentation de l'immigration francophone

Malheureusement, ce rôle n'est pas suffisamment reconnu par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le système scolaire francophone doit non seulement voir au recrutement, à l'accueil et au maintien des élèves issus de l'immigration récente –le fameux RAM--mais il doit aussi permettre de favoriser la transmission de la langue et la culture francophones et l'enracinement des familles dans nos communautés.

Pour jouer pleinement ce rôle, l'école doit travailler de façon concertée avec les organismes venant en aide aux nouveaux arrivants francophones.

Beaucoup d'élèves issus de l'immigration francophone dans notre réseau proviennent de pays en conflit et ont donc besoin d'accompagnement pour assurer leur réussite académique et leur bien-être à l'école

Pourtant, l'école de langue française fait face à un problème de sous-financement chronique.

En 2009, le Programme d'entente relatif à l'enseignement dans la langue de la minorité permettait de verser 5 200 \$ par élève pour les coûts supplémentaires associés à la scolarisation en français en contexte minoritaire.

En 2023, en raison de la croissance du réseau et de l'augmentation du coût de la vie, chaque élève recevra un peu plus de la moitié de cette somme et cela malgré la bonification du programme annoncé par le gouvernement fédéral lors du nouveau Plan d'action pour les langues officielles.

Le rattrapage financier doit se poursuivre du côté d'Ottawa alors que les gouvernements provinciaux et territoriaux doivent adapter leur formule de financement pour refléter la particularité des écoles de langue française.

Au cours de l'année scolaire en cours, la Cour suprême du Canada rendra son jugement sur la question de la gestion des admissions dans les écoles de langue française aux Territoires du Nord-Ouest. Des familles immigrantes et des parents francophiles voudraient pouvoir inscrire leurs enfants à l'école de langue française.

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, créée il y a 40 ans, doit pouvoir refléter la nouvelle réalité de nos communautés.

Par ailleurs, notre fédération voit d'un bon œil la révision à la hausse des cibles en immigration francophone pour asseoir le poids démographique des communautés francophones hors Québec, mais aussi pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre dans les écoles de langue française.

Il faut aussi davantage de promotion de l'éducation en français, langue première, auprès des familles nouvellement arrivées. Présentement, la plupart ignorent l'existence de notre réseau scolaire. Là-dessus les agents d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada dans les ambassades, consulats et hauts commissariats peuvent faire partie de la solution.

Recommandations

L'immigration francophone permet de freiner l'érosion des communautés minoritaires francophones.

En plus de garantir le maintien de leur poids démographique, elle permet d'en assurer la vitalité et le développement à long terme.

Mais, pour que cette population immigrante s'intègre au sein des communautés francophones, il est important de leur offrir des milieux de vie accueillants et inclusifs.

C'est ainsi que le double mandat de l'école de langue française qui est à la fois un milieu de vie et d'apprentissage joue un rôle essentiel.

Non seulement l'école s'assure de la réussite scolaire des élèves, mais elle permet aussi la transmission de la culture francophone en milieu minoritaire.

De plus, nous souhaitons une bonification du programme des travailleurs et travailleuses en établissement dans les écoles (TÉÉ). Même si cette initiative est louable, le programme actuel ne prend pas en considération la réalité au sein nos conseils scolaires.

Par ailleurs, comme nous l'avons signalé précédemment, l'accueil et l'accompagnement des élèves et du personnel issus de l'immigration ont un coût pour nos institutions. Le financement doit donc être conséquent.

Merci de votre écoute. Nous répondrons avec plaisir à vos questions.